

LE MINISTRE

Paris, le **3 MAI 2018**

Nos Réf. : ECO/2018/7539

Vos Réf. : Votre lettre du 17/02/2018

Messieurs les Présidents,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le conflit qui opposait le groupe TF1 à l'opérateur Orange, sur les modalités financières de diffusion des chaînes du premier sur les box du second.

Bien qu'il concerne des négociations commerciales, ce litige a fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Gouvernement qui a confirmé son attachement à l'accès de tous aux chaînes gratuites. Début mars, l'opérateur Orange et le groupe TF1 ont signé un accord pluriannuel, pour la distribution des chaînes du groupe privé pour les abonnés d'Orange.

Sachez que je reste particulièrement vigilant quant aux évolutions des équilibres économiques, aussi bien des éditeurs de contenus que des opérateurs de télécoms, que ce litige a contribué à mettre en évidence.

Par ailleurs, vous m'alertez sur la concurrence que représentent les grands acteurs du numérique ainsi que sur les enjeux en termes de fiscalité. Sachez que le Gouvernement est mobilisé pour les faire émerger au niveau européen afin d'obtenir l'adoption rapide d'un texte commun sur la fiscalité du numérique.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*



Bruno LE MAIRE

Monsieur Sébastien CROZIER  
Président CFE-CGC Orange  
Monsieur Patrice BRUNET  
Président d'ADEAS  
10-12 rue Saint-Amand  
75015 Paris